

### **SNES** – Section académique de Montpellier

Enclos des Lys, Bât. B - 585 rue de l'Aiguelongue - 34090 MONTPELLIER 04.67.54.10.70 - s3mon@snes.edu - www.montpellier.snes.edu



### STAGE ACADÉMIQUE SNES-FSU

## LUNDI 29 janvier 2024 Montpellier. (Maison des syndicats)

# Stage Carrière: nos salaires, nos carrières, notre statut face aux attaques néolibérales.

La carrière des fonctionnaires est un droit individuel qui s'exerce dans le cadre de garanties collectives, inscrites dans le Statut général et déclinées dans le cadre du statut particulier de chaque corps. Or, depuis quelques années, l'offensive du néolibéralisme contre le statut de fonctionnaire d'État est forte. Le refus d'augmenter la valeur du point d'indice pour tous et toutes, la mise en place du « pacte » dans le but d'accroître le contrôle des chefs d'établissement sur notre activité en sont les signes les plus récents. Pour faire face à ces attaques il est essentiel de bien connaître les éléments qui constituent notre carrière dans l'Éducation Nationale : l'évaluation, l'avancement, les promotions, le rendez-vous de carrière, l'accès à la hors-classe et à la classe exceptionnelle, la retraite et la retraite progressive.

Ce stage sera aussi l'occasion d'élaborer collectivement la manière de porter le modèle, défendu par le SNES et la FSU, du fonctionnaire citoyen doté d'un droit à la carrière et à la retraite, d'une liberté professionnelle reconnue et respectée. L'action collective doit nous conduire à reconstruire nos carrières pour lutter contre le déclassement de nos métiers, l'effondrement du pouvoir d'achat, la crise des recrutements, l'augmentation des démissions et des ruptures conventionnelles et la volonté clairement affichée de remplacer le statut de fonctionnaire par une relation contractuelle et individuelle entre salariés et employeur.

Pour participer à ce stage, vous devez déposer <u>ou transmettre par mail</u> au secrétariat de votre établissement <u>l'imprimé de demande de congé pour formation syndicale</u> (en PJ), 30 jours avant le stage, soit <u>le 29 décembre 2023</u>. Un envoi par mail est tout à fait recevable.

Votre demande de congé sera automatiquement acceptée car la formation syndicale est un droit. <u>Il n'y pas</u> <u>de convocation à fournir</u> ; en cas de difficulté avec votre chef d'établissement, nous contacter.

### Les lieux précis vous seront communiqués.

### Pour informer le SNES de votre participation :

Renvoyer ce bulletin d'inscription à : SNES - Enclos	s des Lys B - 585 rue de l'Aiguelongue - 34090 MONTPELLIE	₽R
ou (de préférence) par mail à s3mon@snes.edu	<u>!</u>	

NOM Prénom:

Établissement : Discipline :

Les frais de déplacement et de repas, ainsi que les frais de garde d'enfants seront remboursés aux adhérent es